



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués titulaires du SIGP : 13
Nombre de délégués suppléants du SIGP : 5

Date de convocation : 05/10/2022
Date de publication : 05/10/2022

Quorum applicable : 7

Le 11 octobre 2022 à 19 h 00, le Comité syndical s'est réuni en session ordinaire à La Plagne Tarentaise, sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH.

Présents (9) :

AIME-LA-PLAGNE : Mme Corine MAIRONI-GONTHIER, titulaire, MM. Michel GENETTAZ, titulaire et Laurent DESBRINI, titulaire.

CHAMPAGNY : M. Denis TATOUD, titulaire.

LA PLAGNE TARENTEISE : MM. Jean-Luc BOCH, titulaire, Christian VIBERT, titulaire, Daniel-Jean VENIAT, titulaire (avec pouvoir de M. Romain ROCHET), Mmes Fabienne ASTIER, titulaire et Nathalie BENOIT suppléante (de M. Pierre OUGIER).

Également présent (0) : néant.

Excusés (9) : Mme Marie MARTINOD, suppléante d'Aime-la-Plagne.

MM. Pascal VALENTIN, titulaire d'Aime-la-Plagne, Xavier URBAIN, suppléant d'Aime-la-Plagne, René RUFFIER-LANCHE et Xavier BRONNER, titulaires de Champagny, Olivier CHENU, suppléant de Champagny, Pierre OUGIER, titulaire de La Plagne Tarentaise (suppléé par Mme Nathalie BENOIT), Romain ROCHET, titulaire de La Plagne Tarentaise (pouvoir donné à M. Daniel Jean VENIAT) et Benoît VALENTIN, suppléant de La Plagne Tarentaise.

Information : M. Xavier BRONNER est installé en séance comme représentant titulaire de Champagny et M. Olivier CHENU comme représentant suppléant de Champagny (délibérations n° 2022-0107 et n° 2022-0114 de la mairie de Champagny).

Secrétaire de séance : M. Christian VIBERT, titulaire de La Plagne Tarentaise.

⇒ **Ouverture de la séance plénière à 19h00**

⇒ **M. le Président constate que le quorum est atteint.**

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
du mardi 11 octobre 2022 à 19 h 00
Aux Provagnes à Mâcot – 73 210 LA PLAGNE TARENTEISE

ORDRE DU JOUR

Compétences optionnelles « Eau et Assainissement collectif » :
depuis le 01 janvier 2016, seuls les délégués des communes d'Aime-La-Plagne et de La
Plagne Tarentaise ayant transféré les compétences « Eau et Assainissement collectif » au
Syndicat pour les sites d'altitude participent aux votes concernant l'eau et
l'assainissement.

Relevé de décision n° 2022-016 : décision du 29 septembre 2022, MAPA de travaux
« réfection d'une tranchée au niveau des Ouvertes et de la Roche Nord » avec EIFFAGE
Route, pour un montant de 26.852,50 € HT.

Délibération n° 2020-060 : administration générale : motion de soutien aux Adrets, pour
les MSAP : unanimité.

Délibération n° 2022-061 : administration générale : convention de servitudes et de mise
à disposition entre le SIGP et ENEDIS, pour les besoins de la distribution publique de
l'électricité : unanimité.

Délibération n° 2022-062 : tourisme : participation du SIGP et des communes membres à
l'OTGP, au titre de l'année 2023 : unanimité.

Délibération n° 2022-063 : eau et assainissement : compétence optionnelle : rapport
annuel du délégataire ECHM du service public de l'eau potable, pour l'exercice 2021 :
unanimité.

Délibération n° 2022-064 : eau et assainissement : compétence optionnelle : rapport
annuel du délégataire ECHM du service public de l'assainissement, pour l'exercice 2021 :
unanimité.

⇒ **Fin de séance à 20h35**

Fait à La Plagne Tarentaise, le 11 octobre 2022

Le Secrétaire de séance,
Christian VIBERT



Le Président,
Jean-Luc BOCH



Publié sur le site internet de la Commune de La Plagne Tarentaise, le **20 OCT. 2022**

- ⇒ Les actes administratifs exécutoires correspondants sont publics, et sont consultables sur demandes au
siège du SIGP aux dates et heures d'ouverture, et sur le site internet de la Commune de La Plagne
Tarentaise (<https://www.laplagne-tarentaise.fr>).
- ⇒ Les actes peuvent faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai
de deux mois à compter de leur publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application
informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
073-217300714-20220923-06_20220107-DE
Reçu le 29/09/2022



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie)
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2022**

N° 2022 0107

Nombre en Membres : 15
En exercice : 12
Ont pris part à la délibération : 11
Procurations : 03
Date de convocation : 16 septembre 2022
Date d'affichage : 16 septembre 2022

L'An Deux mille vingt-deux, le vingt-trois septembre à 20H00 s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de 73350 -CHAMPAGNY EN VANOISE sous la Présidence de M. René RUFFIER LANCHE, Maire.

Présents : René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Florian SOUVY, Olivier CHENU, Corentin GROS, Gérard RUFFIER LANCHE, Emmanuel MAEGEY, Xavier BRONNER

Absents excusés : Robert LEVY, Olivier SACHE (donne procuration à René RUFFIER LANCHE, Vincent RUFFIER DES AIMES (donne procuration à Florian SOUVY), Tony BUTHOD GARCON (donne procuration à Corentin GROS).

Secrétaire : Florian SOUVY

Objet : Démission de deux Conseillers Municipaux et remplacement d'un membre au sein de l'exécutif du Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne (S.I.G.P).

Monsieur le Maire informe l'assemblée des démissions de Madame Marie MILLOT et de Monsieur Nicolas RUFFIER MONET de leurs fonctions de Conseillers Municipaux en date du 22 juillet 2022.

CONSIDERANT qu'il convient de remplacer un membre du S.I.G.P suite à la démission de Monsieur Nicolas RUFFIER MONET,

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PREND ACTE des démissions de Madame Marie MILLOT et de Monsieur Nicolas RUFFIER MONET de leurs fonctions de conseillers municipaux.

MAIRIE DE CHAMPAGNY EN VANOISE

Accusé de réception en préfecture
073-217300714-20220923-06_20220107-DE
Reçu le 29/09/2022

PREND ACTE de l'installation de Monsieur Xavier BRONNER en qualité de Délégué et de Monsieur Olivier CHENU en qualité de Délégué Suppléant au sein du Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne.

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes
Conformément à la Loi du 02 Mars 1982 »
POUR EXTRAIT CONFORME,

**Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} adjoint,
Denis TATOUD**





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie)
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2022**

N° 2022 0114

Nombre en Membres : 15
En exercice : 12
Ont pris part à la délibération : 11
Procurations : 03
Date de convocation : 16 septembre 2022
Date d'affichage : 16 septembre 2022

L'An Deux mille vingt-deux, le vingt-trois septembre à 20H00 s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de 73350 -CHAMPAGNY EN VANOISE sous la Présidence de M. René RUFFIER LANCHE, Maire.

Présents : René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Florian SOUVY, Olivier CHENU, Corentin GROS, Gérard RUFFIER LANCHE, Emmanuel MAEGEY, Xavier BRONNER

Absents excusés : Robert LEVY, Olivier SACHE (donne procuration à René RUFFIER LANCHE, Vincent RUFFIER DES AIMES (donne procuration à Florian SOUVY), Tony BUTHOD GARCON (donne procuration à Corentin GROS).

Secrétaire : Florian SOUVY

Objet : Annule et remplace la délibération n° 20220107

CONSIDERANT le besoin de corriger une erreur matérielle, la délibération n°2022 0107 en date du 23 septembre 2022 est annulée et remplacée comme suit.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des démissions de Madame Marie MILLOT et de Monsieur Nicolas RUFFIER MONET de leurs fonctions de Conseillers Municipaux en date du 22 juillet 2022.

CONSIDERANT qu'il convient de remplacer un membre du S.I.G.P suite à la démission de Monsieur Nicolas RUFFIER MONET,

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PREND ACTE des démissions de Madame Marie MILLOT et de Monsieur Nicolas RUFFIER MONET de leurs fonctions de conseillers municipaux.

Accusé de réception en préfecture

073-217300714-20220923-06_20220114-DE

Reçu le 04/10/2022

PREND ACTE de l'installation de Monsieur Xavier BRONNER en qualité de Délégué Titulaire et de Monsieur Olivier CHENU en qualité de Délégué Suppléant au sein du Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne.

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes
Conformément à la Loi du 02 Mars 1982 »
POUR EXTRAIT CONFORME,

**Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} adjoint,
Denis TATOUD**

